



PROCEDURE ADAPTEE

(Article 27 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics)

COLLECTIVITE :

VILLE DE BIARRITZ

Direction des Marchés Publics

Avenue Edouard VII - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex

Tél. : 05.59.41.39.69 - E.mail : marche@biarritz.fr

OBJET DU MARCHE :

Création de courts de Tennis synthétiques, en terre battue et de terrains de Padel au Parc des Sports d'Aguilera à Biarritz.

DUREE DES TRAVAUX :

2,5 mois.

OBTENTION DES DOSSIERS :

Direction des Marchés Publics de la Ville de Biarritz.

Le dossier peut également être téléchargé à l'adresse suivante :

www.eadministration64.fr

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :

Service Aménagement Durable et Littoral - Tél. : 05.59.41.59.90.

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES :

Les candidats transmettront leur offre avant la date limite fixée pour la réception des offres, soit avant le : **9 mars 2018 à 16 h 00** :

- Soit sous pli cacheté sur lequel figurera l'indication "Offre pour : Création de courts de Tennis synthétiques, en terre battue et de terrains de Padel au Parc des Sports d'Aguilera - Ne pas ouvrir". Les offres seront envoyées ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante : MAIRIE DE BIARRITZ - Direction des Marchés Publics - 3^{ème} étage - Hôtel de Ville - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex
- Soit par voie électronique à l'adresse suivante : www.eadministration64.fr